



Demande de renseignement sur un rapatriement

Par Visiteur

Bonjour

mon amie mme thiriet actuellement immobilise a l hôpital de malte avec une fracture de la 12 emes vertèbres depuis le 20 mai n es transportable quand brancard et avion médicalise elle ne parle pas l anglais donc déprimée et l assurance de sa carte bleue mastercard tarde a repondre et meme de lui donner des nouvelles de sont rapatrimnt que puis je faire? ..y a t il des delais a respecter? puis je telephoner a un hopital parisien pour la recuperer ? ..merci d avance

Par Visiteur

Chère madame,

mon amie mme thiriet actuellement immobilise a l hôpital de malte avec une fracture de la 12 emes vertèbres depuis le 20 mai n es transportable quand brancard et avion médicalise elle ne parle pas l anglais donc déprimée et l assurance de sa carte bleue mastercard tarde a repondre et meme de lui donner des nouvelles de sont rapatrimnt que puis je faire?

Le Code des assurances ne régleme aucune des délais légaux de rapatriement dans le cadre d'une assurance rapatriement. La seule voie ouverte à l'assuré est d'intenter une action en justice contre l'assurance pour inexécution de ses obligations contractuelles sur le fondement des articles 1134 et 1147 du Code civil.

En tout état de cause, les rapatriements réclament le plus souvent un peu de temps et il n'est pas anormal que votre amie n'ait pas encore été rapatriée. Le rapatriement en urgence n'est pratiquée que lorsque l'assuré a une maladie grave susceptible de n'être soignée qu'en France et non sur le pays d'accueil.

puis je telephoner a un hopital parisien pour la recuperer ?

L'hôpital Parisien ne peut absolument rien faire. En outre, il faut savoir que si vous organisez le rapatriement sans passer par votre assurance, ce dernier s'organisera à vos frais.

Je sais que c'est dur d'être bloqué dans un pays étranger, blessée de surcroit, mais il faut malheureusement être encore patient.

Très cordialement.